

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 157-25 C

Objet : RS - Attribution de subventions complémentaires aux associations au titre de l'économie sociale et solidaire

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Roचाix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 157-25 C

objet **RS - Attribution de subventions complémentaires aux associations au titre de l'économie sociale et solidaire**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2024.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Compte tenu des différents échanges avec les associations concernées suite au vote du Conseil communautaire le 10 avril 2025 attribuant un premier niveau de subvention aux associations, il apparaît qu'un versement complémentaire est nécessaire pour la bonne mise en œuvre des projets ci-dessous.

Dans le cadre du soutien de Grand Chambéry aux associations qui œuvrent dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est donc proposé au titre du budget prévu pour 2025 d'allouer les subventions complémentaires suivantes :

	Montant déjà versé en 2025	Montant complémentaire proposé
France Active Savoie Mont Blanc		
- Action : promotion des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)	14 500 €	2 500 €
- Action : soutien au fonctionnement	31 200 €	2 500 €
ESS'Team : organisation et coordination du mois de l'ESS 2025 + promotion de l'ESS sur Grand Chambéry et organisation d'évènements à destination des adhérents sur Grand Chambéry	7 000 €	3 000 €
La Monnaie autrement / Elef : soutien au développement de l'Elef, monnaie locale des pays de Savoie et expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire locale en Savoie	8 000 €	4 000 €
La Toupie / le jouet solidaire : faciliter l'inclusion sociale par le travail, en offrant une seconde vie aux jeux, jouets et livres jeunesse	10 000 €	5 000 €
TOTAL	70 700 €	17 000 €

Compte tenu des montants déjà versés à France Active Savoie Mont Blanc qui ont fait l'objet d'une convention, un avenant à la convention sera conclu.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que l'agglomération est compétente en matière d'économie sociale et solidaire,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 11 septembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de l'économie sociale et solidaire,

Article 2 : de décider le versement des subventions pour un montant de 17 000 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir entre Grand Chambéry et France Active Savoie Mont Blanc.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **157-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions complémentaires aux associations au titre de l'économie sociale et solidaire
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34259H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34259H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025